



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 14 du mois d'avril à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 7 avril 2023

Présents :

Gilles BILLIOT	Michel GAUDÉ	Colette DELVINGT
Catherine COLAS	Florence NOYER	Christine LALIÈRE
Pascal HERRERO	Pascale SZCZERBAL	Boubacar DIALLO
Nicole BERRUÉ	Jean-François ROBINET	Patricia GAUTHIER
Jean-Benoît PELLETIER	Benoit MALARD	Thierry ZION

Absents excusés :

Christine LALIÈRE élue secrétaire de séance

➤ Délibération n°2023/04/14/01 : Validation du compte-rendu du 02 mars 2023

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 02 mars 2023.

COMPTES DE GESTION 2022

➤ Délibération n°2023/04/14/02 : COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget communal, dressé par le Comptable Public,
DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2022,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2023/04/14/03 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, dressé par le Comptable Public,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2022,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2023/04/14/04 : BUDGET ANNEXE POLE SANTE**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe Pôle Santé, dressé par le Comptable Public,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2022,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2023/04/14/05 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU TOURNIQUET II**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget annexe Tourniquet II, dressé par le Comptable Public,

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2022,

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

➤ **Délibération n°2023/04/14/06 : BUDGET PRINCIPAL**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2022 pour le budget principal.

Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	1 267 118.86€
	Dépenses	1 184 841.16€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	426 122.37€
	Dépenses	682 972.35€ (001 non compris)

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2023/04/14/07 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2022 pour le budget annexe eau et assainissement ;
Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	303502.22€
	Dépenses	191 282.21€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	247 823.07€ (001 non compris)
	Dépenses	245 432.66€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2023/04/14/08 : BUDGET ANNEXE POLE SANTE**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2022 pour le budget annexe pôle santé ;
Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	64 323.42€
	Dépenses	24 152.65€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	48 066.95€ (001 non compris)
	Dépenses	183 346€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2023/04/14/09 : BUDGET ANNEXE TOURNIQUET 2**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2022 pour le budget annexe Tourniquet 2 ;
 Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	448 714.39€ (002 non compris)
	Dépenses	232 911.68€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	222 780.78€
	Dépenses	100 214.39€ (001 non compris)

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFÉCTATION DE RÉSULTATS 2022 SUR 2023

➤ **Délibération n° 2023/04/14/10 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2022 comme suit :

Affectation de résultats Budget principal		
Résultat d'investissement	- 481 222.64€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	481 222.64€	
Résultat de fonctionnement	82 277.70€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	82 277.70€	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	0	c/002

➤ **Délibération n° 2023/04/14/11 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2022 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe eau et assainissement		
Résultat d'investissement	795 038.54€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	0
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	0	
Résultat de fonctionnement	112 220.01€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	112 220.01€	c/002

➤ **Délibération n° 2023/04/14/12 : BUDGET POLE SANTE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2022 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe pôle santé		
Résultat d'investissement	-142 165.74€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	142 165.74€0	
Résultat de fonctionnement	40 170.77€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	40 170.77€	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	0	c/002

➤ **Délibération n° 2023/04/14/13 : BUDGET TOURNIQUET 2**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2022 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe Tourniquet 2		
Résultat d'investissement	-30255.15€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	30255.15€	
Résultat de fonctionnement	438 275.28€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	438 275.28€	c/002

➤ **Délibération n° 2023/04/14/14 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Considérant que les taux d'imposition sont inchangés depuis 1981,
Considérant la loi de finance de 2020 voté par le pouvoir législatif conduisant à la suppression de la taxe d'habitation,
Considérant le remplacement de la Taxe d'habitation par le versement de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur,
Considérant la proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition concernant la taxe foncière,
Considérant l'augmentation des bases fiscales fixées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE les taux de la fiscalité directe de pour l'année 2023 :

TAXES	Taux 2023
TH sur résidences secondaires	15,01%
TF sur les propriétés bâties	39.68%
TF sur les propriétés non bâties	53,04 %

BUDGETS PRIMITIFS 2023

➤ **Délibération n° ° 2023/04/14/15 : Budget primitif communal 2023**

Considérant la présentation faite à la commission finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
ADOpte le budget principal communal 2023 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	1 546 793.29€
Dépenses	1 546 793.29€
Section d'investissement	
Recettes	1 248 105.60€
Dépenses	1 248 105.60€

➤ **Délibération n° 2023/04/14/16 : Budget annexe eau et assainissement 2023**

Considérant la présentation faite à la commission finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget annexe, eau et assainissement 2023 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	371 455.75€
Dépenses	371 455.75€
Section d'investissement	
Recettes	842 810.95€
Dépenses	842 810.95€

➤ **Délibération n° 2023/04/14/17 : Budget annexe pôle sante 2023**

Considérant la présentation faite à la commission finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le budget annexe pôle santé 2023 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	64 000€
Dépenses	64 000€
Section d'investissement	
Recettes	240 170.77€
Dépenses	240 170.77€

➤ **Délibération n° 2023/04/14/18 : Budget annexe TOURNIQUET II, 2023**

Considérant la présentation faite à la commission finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le budget annexe Tourniquet 2023 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	438 275.28 €
Dépenses	438 275.28 €
Section d'investissement	
Recettes	150 000.00 €
Dépenses	150 000.00 €

➤ **Délibération n° 2023/04/14/19 : tableau des effectifs 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi proposé ci-dessous qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Temps complet ou non complet	Pourvu ou non pourvu
Filière administrative				
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet	Non Pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif	2	Temps complet	Pourvus
Filière technique				
Adjoint technique	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet	Pourvu
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	5	Temps complet	Pourvus
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	Temps non complet	Pourvu
Filière médico-social				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	Temps complet	Pourvus
Filière animation				
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet	Pourvu
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	Temps complet	Pourvu
TOTAL		14		

➤ Délibération n° 2023/04/14/20 : Subventions

Considérant les propositions de subventions telles que présentées par Monsieur HERRERO,
 Considérant les éléments de calcul mis en place à savoir :
 Associations sportives : (1) 10€ par jovicien + 10% pour les charges salariales, minimum 150€
 Associations diverses : 5€ par adhérents joviciens ou forfait
 Plafond : 1600€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins une abstention de Madame Patricia Gauthier pour la subvention des randonneurs de Sologne, et moins une abstention de Monsieur Benoît Malard pour la subvention du Comité des Fêtes.

VALIDE les attributions de subventions 2023 telles que ci-dessous,
PRECISE que les trois dernières subventions visent à soutenir les individualités joviciennes évoluant au niveau national ou d'ordre exceptionnel et pouvant contribuer à la notoriété de Jouy le Potier,
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

SUBVENTIONS au 6574	2023
Football Club de Jouy-Le-Potier (1)	620 €
Associations Basket (1)	150 €
Tennis Club de Jouy Le Potier (1)	900 €
Gymnastique Volontaire (1)	1 600 €
Les Volants joviciens (1)	1 000 €
Randonneurs de Sologne	440 €
Association du bois de l'Orgue	265 €
Les Pêcheurs Joviciens	1 000 €
Amicale des Pompiers	700 €
Association Parents d'élèves	280 €
Association Actions Animal	125 €
Association les Guernipis	375 €
Le Champ des possibles	205 €
Banque Alimentaire du Loiret	270 €
Domaine du Ciran	100 €
FUL (Fond Unifié Logement) - conseil départemental	1 158 €
A.A.D.P.A./ U.N.A	200 €
ADMR secteur de Cléry et de Beaugency	200 €
Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret	100 €
Fondation du patrimoine	120€
Comité des fêtes	765 €
Amicale du personnels CCPS	630 €
Kiara MESLAND	150€
Corsica Raid Femina 2023	150€

Gymnaste Ainhoa DOT	150€
SUBVENTIONS	11 653 €

➤ **Délibération n° 2023/04/14/21 : Modification fonds de concours CCPS 2020**

Considérant que l'opération rénovation de l'orgue jovicien n'a pas débuté,
 Considérant que le fond de concours de la CCPS prévu en 2020 doit être utilisé cette année,
 Considérant que le coût de l'opération piste cyclable rue d'Orléans s'élève à 69 349.50€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DEMANDE à la CCPS de modifier l'attribution du fond de concours destiné à Jouy-le-Potier en 2020 pour une somme de 15 000€

DECIDE que le fond de concours 2020 de la CCPS sera affecté à l'opération communale création de piste multi usage rue d'Orléans qui sera réalisée en 2023,

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire

➤ **Délibération n° 2023/04/14/22 : Fond de concours 2023 de la CCPS**

Considérant que la CCPS attribue à la commune de Jouy-le-Potier au titre du fond de concours 2023 la somme de 30 000€,

Considérant l'opération d'installation de la vidéoprotection prévue dans le bourg de Jouy-le-Potier pour un coût de 100.000€ HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE la CCPS pour l'attribution du fond de concours 2023 de 30 000€ sur l'opération vidéoprotection qui sera réalisé en 2023.

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n° 2023/04/14/23 : Convention enfouissement réseaux avec le Conseil Départemental**

Considérant la proposition de convention du Conseil Départemental concernant l'enfouissement des réseaux aériens rue des Ormeteux et rue de Vignelles,

Considérant que le coût de l'opération est estimé par le Conseil Départemental à 142 500€ HT

Considérant que la participation communale demandée par le Conseil Départemental est de 42 750€ HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTTE la convention QD22-E07 proposée par le Conseil Départemental,

DIT que la participation communale sera de 42 750€ HT

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n° 2023/04/14/24 : Convention de financement avec le Conseil Départemental pour l'enfouissement du réseau fibre sur la Commune de Jouy-le-Potier**

Considérant la nécessité d'enfouir les nouveaux réseaux aériens dans la mesure ou depuis de nombreuses années la commune à enfouis tous réseaux dans la commune,

Considérant que le surcoût est de 38€.

Considérant que la participation communale est de 15% du coût supplémentaire par rapport à l'aérien soit 5.70€ m l.

Considérant que la CCPS prend également en charge 7,5%.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTÉ la convention proposée par le Conseil Départemental pour l'enfouissement de la fibre sur tout le territoire communal.

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n° 2023/04/14/25 : Convention avec le Centre de Gestion**

Considérant l'absence de longue durée de notre secrétaire générale et le non renouvellement de son contrat.

Considérant la nécessité d'assurer la gestion communale.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDÉ la convention proposée par le centre de gestion du Loiret permettant de mettre à disposition de la commune un personnel itinérant pour assurer la comptabilité communale autant que nécessaire.

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Informations et questions diverses :**

Monsieur Le Maire informe les élus que :

- Le contrat de Madame Olivia Lucien, secrétaire générale, n'a pas été renouvelé et que nous sommes à la recherche d'une secrétaire comptable.
- Notre centenaire Madame Noirez est partie en EHPAD à Orléans.
- L'enfouissement des réseaux aériens rue de Vignelles et des Ormeteaux se poursuit.
- Nous avons reçu 2 sommations d'huissier de la part de la SARL Les Prés concernant la ZAC de la Poterie.
- L'extension du Pôle Santé ne se fera que sur le terrain communal existant et permettra un agrandissement de 200 mètres carrés.
- La date de réunion du Conseil Municipal pour désigner les représentants aux élections sénatoriales est fixée par décret le 9 juin 2023.

Mme Delvingt indique que des dégradations de plafond existant dans les vestiaires du gymnase. Mr Zion répond que les dégâts font suite à la grêle de juin dernier et que les travaux vont être réalisés bientôt.

➤ **Dates à retenir :**

- ❖ Vendredi 12 mai 20h30
- ❖ Vendredi 9 juin 18h00
- ❖ Vendredi 30 juin 20h30
- ❖ Vendredi 8 septembre 20h30

Monsieur le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 22h44.